



www.unac.asso.fr

A TOUS PNC HOP!



#126

1^{er} juillet 2017 

CARRIÈRE

C/C :

- Le PNC doit renoncer à son temps alterné pour passer C/C
- Promotion C/C : 50% à l'ancienneté / 50% au choix
- Il faudra avoir un niveau TOEIC 720 ou équivalent pour passer C/C (TOEIC valable 3 ans), même à l'ancienneté
- Sélection C/C pour les PNC au choix uniquement
- Validité de la sélection : 36 mois
- En cas d'échec en sélection : carence de 12 mois
- En cas d'échec en AEL : carence de 6 mois pour le 1^{er} échec
- En cas d'échec du test d'anglais (si pas de TOEIC ou équivalent) : 6 mois
- C/C Temporaire (titularisation au bout de 18 mois de contrat et/ou 36 mois à partir du 1^{er} contrat)

Exemple :

Besoin de 10 CCT pour le 1^{er} avril 2018.

Appel d'offres. Les 40 postulants en tête de LCP sont retenus.

Les 5 plus anciens sont nommés sans sélection.

Les 35 autres passent la sélection. 5 sont retenus au choix. Il peut y avoir des titularisations avant et des appels d'offres supplémentaires en fonction des besoins.

Instructeur/formateur/PNC Officier Sécurité des Vols :

- Le PNC doit renoncer à son temps alterné pour passer Instructeur (sauf 92%)
- Contrat de 3 ans renouvelable

Mutation :

Chaque saison IATA, une campagne de mobilité est proposée.

Les PNC se positionnent sur la/les base(s) sur la/lesquelles ils souhaitent être mutés (bases préférentielles)

- 1^{er} tour : Affectation à partir des bases préférentielles (pas de primes) dans l'ordre de la LCP
- 2^{ème} tour : Sur bases en sureffectif : Appel d'offres avec prime. Désignation dans l'ordre de la LCP avec prime
- À défaut, affectation forcée dans l'ordre inverse de la LCP avec doublement de la prime

Indemnité forfaitaire de participation au frais d'installation : 2135 € (avec justificatif de logement sur base)

Affectations temporaires :

Affectations temporaires longue durée (2 saisons programme ou plus) :

Chaque saison IATA, une campagne de mobilité est proposée.

Les PNC se positionnent sur la/les base(s) sur la/lesquelles ils souhaitent être mutés (bases préférentielles)

- 1^{er} tour : Affectation à partir des bases préférentielles (pas de primes) dans l'ordre de la LCP
Priorité à la reconduction des PNC en affectation temporaire longue durée
- 2^{ème} tour : Sur bases en sureffectif : Appel d'offre avec prime désignation dans l'ordre de la LCP
- À défaut, affectation forcée dans l'ordre inverse de la LCP avec doublement de la prime

Affectations temporaires courte durée (une saison programme ou moins) :

Chaque saison IATA, une campagne de mobilité est proposée.

Les PNC se positionnent sur la/les base(s) sur la/lesquelles ils souhaitent être mutés (bases préférentielles)

- 1^{er} tour : Affectation à partir des bases préférentielles (pas de primes) dans l'ordre de la LCP
- 2^{ème} tour : Sur bases en sureffectif : Appel d'offre avec prime. Désignation dans l'ordre de la LCP
- À défaut, affectation forcée dans l'ordre inverse de la LCP avec doublement de la prime

Plafond de remboursement des frais de voyage de la base d'origine vers la nouvelle base pour le PNC et sa famille : 300 €

Indemnité mensuelle d'affectation temporaire de longue durée :

200 € (avec justificatif de logement sur base nécessaire pour l'URSSAF : un certificat sur l'honneur suffit)

Indemnité mensuelle d'affectation temporaire de courte durée :

- 460 € province (avec justificatif de logement sur base, nécessaire pour l'URSSAF : un certificat sur l'honneur suffit)
- 700 € Paris (avec justificatif de logement sur base nécessaire pour l'URSSAF : un certificat sur l'honneur suffit)

Indemnité mensuelle d'affectation temporaire de courte durée : affectation forcée :

- 920 € province (avec justificatif de logement sur base nécessaire pour l'URSSAF : un certificat sur l'honneur suffit)
- 1400 € Paris (avec justificatif de logement sur base nécessaire pour l'URSSAF : un certificat sur l'honneur suffit)



Adhérez en ligne !
<http://www.unac.asso.fr/informations-adherent/>

